

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2019/135

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 21

SÉANCE EN DATE DU 24 OCTOBRE 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 9 : PREVISION DES COUPES EN FORET COMMUNALE CANTONS ST HUBERT, FEYWALD ET WALDLOTHRINGEN EXERCICE 2020

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Jean-Gérard HENNARD, conseiller municipal,
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale, des Finances et de l'Agriculture,

A l'unanimité des voix,

- approuve l'état de prévision des coupes en forêt communale de SARRALBE (cantons St Hubert, Feywald et Waldlothingen) établi par les services de l'Office National des Forêts (Unité Territoriale d'Albestroff-Sarralbe) pour l'exercice 2020 selon détail ci-après :

Désignation	Volumes
Bois d'œuvre et B.I.L.	1.578 m ³
Bois non façonné (avec ventes/pied)	2.119 m ³
TOTAL	3.697 m³

- prend acte que la recette brute escomptée est de 111.269,00 € HT, et que les frais d'exploitation sont estimés à 53.416,58 € HT,
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2020,
- sollicite l'intervention de l'O.N.F. pour lancer une consultation pour l'ensemble des travaux d'exploitation mentionnés sur le devis (suivi et réalisation),
- autorise l'O.N.F. à suspendre les coupes en cas de mévente,
- fixe le prix de vente du stère de bois façonné (entreposé en bord de route forestière) à 50,00 € TTC quelle que soit l'essence.
- fixe le prix de vente du stère de bois façonné à 25,00 € TTC quelle que soit l'essence pour le personnel retraité ou les ayants droit du régime local de la Ville (1 personne concernée Mme SCHERRIER Renée).
- décide de prendre en charge la prestation de matérialisation des lots de bois de chauffage estimés à 1.706 stères.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 29 octobre 2019

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 29 octobre 2019
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT